

## Prix de l'abonnement

PAR TRIMESTRE.

Pour La Haye - fl. 7 — Payable  
 „ La Province - 8 — d'avance.

## PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre  
 y compris et 20 cts. par ligne en sus.

## JOURNAL DE LA HAYE.

## Bureau de la Rédaction

à La Haye, Spui n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT LES

ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire, Spui  
 et chez les Héritiers Doornik, li-  
 braires, Langen Poeten, à La Haye.  
 Les lettres et paquets doivent être  
 envoyés à la direction franc de port.

La Haye, 15 Mars

## Revue Politique.

Nous avons reçu ce matin les deux courriers d'Allemagne qui étaient en retard. Les craintes qu'on avait exprimées sur les causes de ce retard ne sont heureusement pas réalisées. La nouvelle constitution octroyée par l'empereur d'Autriche a été fort bien accueillie à Vienne. Le conseil communal de cette ville en exprime sa satisfaction dans une publication adressée aux habitants, et la bourse de Vienne continue d'être en hausse. Les journaux que quelques journaux allemands, et notamment la *Gazette universelle*, avaient répandus d'une désunion entre le prince Windischgrätz et le ban de Croatie sont officiellement démentis par une lettre du ban.

Les journaux parlent d'une note que le gouvernement autrichien aurait adressée à son plénipotentiaire à Francfort, M. de Schmerling. Dans cette note l'Autriche se déclare prête à faire partie de l'union allemande, et à mettre sa flotte et son armée à la disposition de l'Allemagne. L'Autriche demande seulement que tous ses pays soient compris dans cette fusion.

Tous les ministres sont arrivés à Vienne.

Suivant les dernières nouvelles de Cracovie, la ville était tranquille. Celles reçues de Hongrie nous apprennent que le quartier-général de l'armée de Windischgrätz a été transféré à Ofen. Le prince a été légèrement blessé dans un des derniers combats.

A Vienne on faisait courir le bruit de la capitulation de Venise, mais rien n'est venu donner à cette nouvelle quelque apparence de vérité. L'empereur est attendu à Vienne. Les députés Feshofs et Prado, membres de la diète de Kremsier, qui ont été arrêtés après la dissolution de ladite diète, sont arrivés le 8 à Vienne sous une forte escorte.

Les nouvelles de Berlin sont du 13. On parlait généralement dans cette ville d'un prochain voyage que le roi de Prusse allait faire à l'étranger dans le but de provoquer une prompt résolution de la part des princes allemands dans la question qui se débat en ce moment à Francfort.

Les chambres prussiennes en sont encore à la discussion de l'adresse. A la première chambre M. de Smerling avait présenté un amendement contre le paragraphe dans lequel est exprimée la reconnaissance de la chambre pour la constitution du 5 décembre. Cet amendement a été rejeté à une forte majorité, et la chambre a adopté un autre amendement, présenté par M. de Bohn sur le même paragraphe, dans lequel il est dit que la chambre exprime toute sa reconnaissance au roi pour la constitution octroyée comme amendement des députés de Posen relatif à la réorganisation du grand-duché a été rejeté.

Dans la seconde chambre M. Waldeck a motivé sa proposition relative à la levée de l'état de siège de Berlin. Ce discours, quoique fort élogieusement applaudi par la gauche, n'est en définitive qu'une imitation des discours prononcés par quelques députés rouges de l'assemblée nationale de Paris. Aussi le ministre Mantouffel n'a-t-il fait qu'une très-courte réponse au chef de l'extrême gauche, et a simplement dit à la chambre que le gouvernement ne devait l'état de siège que lorsqu'il aura toutes les garanties qu'exigent la sécurité publique et le respect dû aux lois et aux autorités. La proposition a été renvoyée aux sections; le gouvernement a déclaré qu'il ne voulait aucunement s'opposer à la prise en considération, et qu'au contraire il avait provoqué lui-même la discussion sur cet objet.

Un correspondant de Berlin nous avait mandé dernièrement que les négociations relatives à la question du Schleswig avaient été rompues à Londres; ce même correspondant dit aujourd'hui que si l'on ne négocie pas à Londres il n'est pas moins vrai que les négociations pour la paix se continuent ailleurs.

La séance du 12 du parlement de Francfort a présenté de l'intérêt; elle est surtout remarquable par une proposition de M. Welcker, qui demande que l'assemblée ne se laisse pas arrêter dans ses travaux par l'opposition de l'Autriche, qu'elle proclame la constitution, et qu'elle nomme pour chef, pour empereur d'Allemagne, le roi de Prusse. Nous ne préjugeons pas le sort de cette proposition; mais elle va forcer l'assemblée de prendre une attitude, ou de s'annuler en abdiquant entre les mains des commissaires délégués par les divers gouvernements, ou de déclarer nettement

Le *Journal des Débats* à qui nous en laissons toute la responsabilité, publie aujourd'hui d'importantes nouvelles de Constantinople. Elles sont à la guerre. Dans la prévision d'une rupture avec la Russie, la Porte-ottomane fait de nombreux armements. Elle aura bientôt 200,000 hommes sous les drapeaux. Il est positif que M. de Titow cherche à obtenir pour son gouvernement l'autorisation de faire traverser les Dardanelles par une escadre. Les ministres ottomans sont en parfaite harmonie avec les représentants de la France et de la Russie.

On s'attend à Madrid à la prochaine suspension des Cortès. Résolu à intervenir dans les affaires de Rome, le gouvernement voudrait, pour agir avec plus d'énergie, se trouver libre de toute entrave.

A l'ouverture de la chambre des députés du 8, à Turin, le ministre de l'intérieur a annoncé une modification dans le cabinet. Le conseiller Deferraris, de Gènes, remplace le marquis Colli aux affaires étrangères. La retraite de ce dernier laisse le champ libre au parti radical. Le marquis Colli était le continuateur de la politique de M. Gioberti.

Il n'est plus question de cette ancien chef du cabinet, ni en bien ni en mal.

La guerre parait de plus en plus imminente, s'il faut en juger par les dispositions que le gouvernement piémontais prend sur tous les points du territoire. Le roi a dans la bravoure de ses

troupes une confiance sans bornes. Il n'en avait pas moins l'an dernier à pareille époque.

Charles-Albert vient d'envoyer à Rome un plénipotentiaire pour négocier avec la république romaine. C'est M. Laurent Valerio, rédacteur de la *Concordia*, un des journaux les plus exaltés de Turin, qui est chargé de cette mission. Quel en est le but? C'est ce qu'on ne dit pas. Peut-être s'agit-il de combiner, avec les démagogues romains, une attaque contre l'armée de Radetzky. Si Charles-Albert attend de ce côté des secours efficaces, il se trompe étrangement.

Il est vrai qu'à Rome, on prend aussi des airs très-belliqueux; mais cela est bon tant qu'on n'est point face à face avec l'ennemi. Quand celui-ci se montre, on sait comment se comportent ces héros romains. Les habitants de Vicence ont encore présent à la mémoire le souvenir de leurs hauts faits.

Des lettres de Gènes font regarder comme probable le refus des Siciliens d'accepter les propositions du roi de Naples.

L'assemblée nationale de France a rejeté avant-hier un amendement de M. Bastia qui déclarait les fonctions de ministre incompatibles avec le mandat de représentants.

M. Sénard a essayé de faire revivre la chambre sur son vote relatif à l'incompatibilité des sous-secrétaires d'Etat. Mais la majorité a été impitoyable.

Mgr. Fayet, évêque d'Orléans, n'a pas été plus heureux dans sa réclamation en faveur des magistrats inamovibles.

La commission a fait une nouvelle tentative pour excepter de l'incompatibilité les présidents et conseillers de la cour de cassation; même rejet. M. Dupin, le procureur-général à la même cour, l'a échappée belle, mais il a été maintenu. 364 contre 328 ont rétabli le préfet de la Seine dans le nombre des exceptions aux incompatibilités. Le préfet de la police n'a pas été admis à jouir de la même faveur. Pourquoi? Il serait difficile d'en donner une raison sérieuse, mais l'assemblée est souveraine, même dans ses fantaisies.

## Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Séance du 14 mars.

Tous les ministres sont présents à cette séance. Son Exc. le ministre des colonies donne communication à la Chambre d'un rapport qui contient un exposé de la situation de Java et une réfutation de la note que M. Sloet tot Oldhuis, membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, a adressée au ministère et dans laquelle cet honorable député propose de couvrir le déficit de 1848 et 1849 au moyen de la vente des terrains à Java.

Ce rapport que le *Staats-Courant* publie aujourd'hui ne contient pas moins de onze volumes. Nous en donnerons la traduction dans un de nos plus prochains numéros.

Dans cette séance M. le président informe la Chambre que les sections ont nommé pour rapporteurs:

MM. Scheltinga, Winterberg, ter Bruggen Eughenoltz, Wintgens, van Rykevoersel et Backer, pour le projet de loi tendant à fixer l'emploi de l'excédant des finances coloniales;

MM. Costerus, van der Linden, van Hasselt, Meeussen et Wichers, pour le projet de loi relatif à la responsabilité des ministres;

MM. Smit, Poortman, van Hasselt, van Eck et van Doorn, pour le projet de loi tendant à accorder franchise des droits de mouture sur les farines employées pour la fabrication de vermicelle et de macaroni.

La commission des rapporteurs du projet de loi contenant défense d'aliéner les pensions militaires, etc. et sur le projet de loi tendant à accorder dispenses des dispositions de la loi du 16 novembre 1814, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment à Ooltgensplaat, a terminé son travail; le rapport est imprimé.

La commission des pétitions a fait son rapport sur différentes pétitions adressées à la Chambre; le dépôt au greffe a été ordonné. Une pétition de M. le directeur Horstman à Paramaribo, contenant des observations sur la suppression de l'esclavage, a été, sur la proposition de M. Groen van Prinsterer, renvoyée au ministre des colonies.

Sur la proposition de M. Boreel van Hogelanden, la Chambre décide que les rapports préalables sur les projets de loi relatifs au droit de réunion et d'association, à l'impôt extraordinaire, à la responsabilité des ministres et à l'organisation judiciaire, seront imprimés et distribués immédiatement.

Le Roi, par arrêté du 1<sup>er</sup> de ce mois, a nommé aux fonctions de consul-général néerlandais pour le royaume de Grèce, M. C. C. Travers, qui y remplit actuellement les fonctions de consul.

(CORRESP. PARTIC. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

Paris, le 13 mars 1849.

Un homme s'en va un jour pour voir une maison d'aliénés. En entrant il rencontre un monsieur qui lui demande le but de sa visite et lui offre poliment de lui servir de guide. Il le conduit dans tout le bâtiment, lui indique les différentes catégories des malades d'esprit qui l'habitent; il s'arrête devant les individus qui, par le caractère spécial, le degré de gravité ou les causes de leur triste infirmité, offrent le plus d'intérêt pour l'observateur ou le psychologue. Il entre dans tous les détails avec une lucidité et une netteté d'esprit parfaites; puis il se livre à une digression profonde sur les moyens de rendre les cas d'aliénation mentale plus rares dans la société, et finit par un exposé critique très-judicieux des différents moyens en usage dans l'établissement pour rendre au bon sens les nombreux commençaux que la perte de la raison y a conduits. Bref, il laisse le visiteur dans la persuasion que son obligant *oïdron* est un des directeurs ou médecins de l'hospice. Au moment où il s'apprete à partir, son guide l'arrête encore un instant, pour lui montrer celui des pension-

naires de la maison dont la folie est des plus extraordinaires et des plus incurables. „ Cet homme — dit-il — que vous voyez „ se promener là bas, s'imagine et dit à tout le monde qu'il est „ Dieu le père, et, ce qui ajoute à la singularité de cette folie „ chaque fois qu'il me rencontre, il me salue du nom de Dieu le „ fils. Or, remarquez bien que c'est précisément le contraire qui „ est la vérité: c'est lui qui est Dieu le fils; Dieu le père, c'est „ moi. „

L'histoire de ce monomane, est, hélas! celle de grand nombre de gens dans ce pays-ci. C'est à désespérer quelquefois du salut de la société. Ecoutez, par exemple, le langage de la plupart des journaux qui défendent les principes d'ordre contre le parti de l'anarchie en France. S'agit-il de prouver qu'au 24 février le droit, la raison et l'entente bien comprise des intérêts du pays, se trouvaient du côté du pouvoir légal, le crime, la folie et l'aveuglement, au contraire, du côté de ceux qui le renversèrent; faut-il démontrer qu'en principe, la révolte ne saurait jamais être un droit, et que l'inscrire comme tel dans le code politique des peuples, c'est édifier une maison après en avoir au préalable sapé les fondements; c'est se rendre coupable d'impiété en infiltrant dans la société humaine, qui est l'œuvre de Dieu, puisque hors d'elle l'homme ne saurait vivre, un principe de dissolution et de mort; est-il nécessaire de faire comprendre aux citoyens, qu'en présence d'un grand danger qui menace ou la paix publique, ou la vie, la liberté, la propriété des individus, les hommes revêtus de l'autorité ne doivent prendre conseil que de leur conscience, et dans l'impuissance des lois écrites, puiser dans la seule loi du salut de l'Etat les mesures que ce salut réclame, n'importe leur vigueur et leur portée; pour le coup rien de plus sensé, de mieux raisonné, de plus logique que ces journaux; leur langage; constamment empreint de sagesse et de vérité, satisfait complètement l'esprit et le cœur de tout homme éclairé et dévoué à la cause de l'ordresocial. Vous vous félicitez, vous félicitez surtout le beau et intéressant pays où vous vivez, en voyant qu'au milieu de cet immense Charenton que les fausses doctrines et les commotions sans fin qui corrompent et bouleversent la France depuis soixante ans, peuplent chaque année d'une foule nombreuse de nouveaux hôtes, Dieu a voulu cependant préserver quelques intelligences d'élite de la contagion universelle, afin qu'elles employassent au triomphe de la civilisation leur entendement, ce don précieux du Ciel. Enfin, vous applaudissez avec joie aux généraux efforts de ce petit nombre de bons esprits réunis en phalange pour ramener dans la voie du bon sens une génération entière de pauvres fous précipités vers la dernière période de leur lamentable insanité par les excitations incandescentes de quelques fanatiques incurables, et les sophismes empoisonnés des ambitieux sans entrailles qui mettent tous les jours le bonheur de trente millions de compatriotes sur la carte, dans le jeu impie que, pour satisfaire leur soif inextinguible du pouvoir, ils joueront encore, aveugles qu'ils sont, au moment où la société qu'ils minent sans relâche, les écrasera, eux et leurs vanités, sous ses débris et ses ruines.

Mais non; ne vous hâtez pas trop d'applaudir. Il n'est souvent pas besoin d'attendre le N° subséquent de la feuille qui vous a tant satisfait, pour vous convaincre que ces hommes si sains d'esprit, sous tant de rapports, ont cependant aussi leur moment d'aberration. Ainsi je pourrais vous nommer plusieurs journaux conservateurs, il en est même un portant pour épigraphe ces paroles de Victor Hugo: „ *Haine vigoureuse à l'anarchie* „ qui, fidèles à cette devise, déploient pour s'en montrer dignes une haute raison et une courageuse persévérance, mais seulement aussi longtemps qu'il s'agit des affaires ou des intérêts de la France. Des qu'il s'agit de celles des autres pays, cette justice que vous avez tant admirée les abandonne instantanément, et vous vous retrouvez en présence des mêmes sophismes, de la même argumentation illogique, de cette même fausse appréciation des faits, que ces journaux combattent si victorieusement dans leur lutte courageuse et intelligente contre la presse anarchique française.

Sans m'arrêter aux épithètes odieuses *nécessaires* dans le temps aux noms illustres de Windischgrätz et de Jellachich, je ne citerai à l'appui de mon observation, que deux ou trois faits tout récents et puisés dans les feuilles du jour.

On sait que la France est régie par une loi qui rend les communes responsables de tout dommage causé dans une émeute ou insurrection. Cette loi, les tribunaux l'appliquent journellement et tous les journaux organes des amis de l'ordre et de la paix publique, d'y applaudir et d'en démontrer l'équité. Mais quand le gouvernement autrichien, en vertu de ce même principe de justice et d'équité, qui fait réparer le mal par ceux qui l'ont causé ou ne l'ont pas prévenu, frappe d'une contribution les Milanais pour avoir allumé une guerre qui ruine l'Etat et peut amener la banqueroute, nous entendons ces mêmes journaux traiter cette mesure „ d'exaction insolente, d'infâme abus de la force brutale. „

Le général Changarnier avertit les émeutiers de Paris, que ceux d'entre eux qui remueront un pavé peuvent être certains qu'ils ne le remettront pas à sa place. Il n'y a, comme de raison, dans toute la presse honnête et raisonnable qu'une seule voix pour chanter les louanges de cet énergique officier, l'espérance des honnêtes gens; mais quand le maréchal Radetzky menace de bombarder Milan, s'il prenait envie, une seconde fois, à ces deux habitants de faire périr ses soldats, sous une pluie d'huile bouillante et de plomb fondu, Radetzky n'est plus agité par nos sensibles Parisiens qu'un barbare qui justifie par sa conduite inhumaine et ses exactions, les bandes insurrectionnelles qui se sont levées sur certains points du royaume pour marcher au secours de leurs frères de Milan.

Enfin, il n'y a pas trois jours encore, nous avons entendu un des journaux les plus sages, les plus sincèrement dévoués aux principes d'ordre, tancer vertement les généraux autrichiens pour avoir, disait-il, infligé une punition beaucoup trop rigou-



... à la ville de Ferrare et avoir traité ses habitants comme un ennemi. Or, tout le monde sait, que ce sont, au contraire, les habitants de Ferrare qui ont traité en ennemis les Autrichiens, qui ont droit d'y tenir garnison en vertu des traités de 1815. Ces habitants ont cherché à rendre l'occupation de la citadelle impossible, en refusant de fournir des vivres et de pouvoir aux besoins des hôpitaux, et en assassinant les soldats qu'ils rencontraient isolés dans la rue. Et remarquez que cette punition beaucoup trop rigoureuse, consiste en définitive en une amende pécuniaire et une demande d'otages. Si des habitants de Paris se fussent rendus coupables d'actes pareils envers la garnison de Vincennes, son commandant n'eût probablement pas borné à ses représailles, et les mêmes feuilles qui se montrent si indignées de la conduite du général autrichien, élèveraient aux nues le brave officier français qui n'aurait pas laissé impunément insulté et massacrer ses soldats, et compromettre la sûreté de la place confiée à sa garde.

Un trait frappant de cette anomalie regrettable dont une partie, sous tant de rapports, si estimable et si raisonnable de la presse française, nous donne souvent le spectacle, se rencontre dans la Gazette de France du 8 de ce mois. Ce journal auquel, lors même qu'on n'adhère pas à son système, on ne saurait contester une dialectique puissante et un sentiment profond des conditions qui constituent la vie sociale, ne cesse d'offrir à ses concitoyens, avec un talent incontestable, le tableau des misères, des folies et des crimes qui attendent les nations lorsqu'elles ont le malheur de fouler aux pieds la justice, le droit et la morale pour entrer dans la voie funeste de la violence, de l'iniquité, des révolutions et des bouleversements de l'Etat.

Eh bien! le croirait-on, ce journal qui, lorsqu'il s'agit, par exemple, de démontrer la nécessité et le devoir de rétablir le pouvoir temporel du pape, développe cette thèse avec une justesse de raisonnement parfaite, entr'autres par l'argument que ce pouvoir fait partie du droit des gens européens, et que vouloir proclamer contre les autres puissances le principe de non-intervention, ce serait de la part de la France se lancer dans une guerre européenne; ce même journal, cependant, disait, deux jours auparavant, que le gouvernement de France avait une magnifique occasion d'acquiescer de la gloire presque sans danger et en imposant silence à l'Europe. Et de quoi s'agissait-il? Je vous le donne à deviner en mille. Remarquez toujours qu'il s'agit d'un journal qui se pose en défenseur de la religion, de la morale, du droit des gens, de la foi jurée, de la paix européenne et des intérêts bien entendus de la France.

Or, cette „idée magnifique d'indépendance, d'affranchissement et de liberté“, comme l'appelle la Gazette, consiste en ceci, qu'après avoir restauré seule le trône pontifical, et dégagé ainsi la Toscane de l'influence révolutionnaire, la France fasse avancer l'armée des Alpes au secours du gouvernement piémontais, et que le maréchal Bugeaud marche avec le roi Charles-Albert pour délivrer le Milanais des Autrichiens! Comme je tiens à ce qu'aucun de vos lecteurs ne me reproche d'avoir exagéré, en appliquant au langage de certains journaux, ordinairement si sensés, l'histoire de ce monarque par laquelle je commence ma lettre, je vais en la terminant citer textuellement les paroles de l'article où la Gazette nous communique son plan magnifique.

„Quatre-vingt mille Français suffiraient à cette œuvre, qui exciterait l'admiration du monde entier. Toute l'Europe se plaindrait, et dirait que nous sommes bien bas pour que ce plan si simple, si rationnel, si logique, ne puisse s'accomplir! Et cependant, on se vante d'avoir embrassé l'ordre avec la liberté!“

Voici un article remarquable du Journal des Débats. L'état actuel de la société en France y est dépeint de main de maître :

„Le gouvernement vient d'interdire une association formée, dit-on, dans plusieurs départements sous le nom d'Association fraternelle des amis de l'ordre. Nous n'avons point l'intention de critiquer cette mesure; c'est surtout aux amis de l'ordre qu'il appartient de donner l'exemple du respect des lois. Tout ce que nous voulons, c'est signaler l'esprit qui a inspiré cette association comme un heureux symptôme, et comme une preuve que la société, à l'heure du danger, ne s'abandonnera plus elle-même. Car si elle peut compter sur le gouvernement d'aujourd'hui, elle ne sait pas ce que peut être le gouvernement de demain.“

„Or, il ne faut pas nous faire d'illusion, les mauvais jours ne sont pas passés. En ce moment même, le flot révolutionnaire qui, parti de Paris, était allé battre les extrémités de l'Europe, revient sur nous, entraînant et ramenant avec lui le ferment et l'écumé qu'il a ramassés sur son passage. Il ne faut ni s'avengler, ni s'étonner, ni s'endormir. Il faut que la société se dise qu'elle est arrivée à ses derniers retranchements; que cette fois il ne s'agit plus de république ou de monarchie, mais purement et simplement d'être ou de ne pas être.“

„Les religions politiques sont mortes, disions-nous l'autre jour. Nous sommes arrivés, dans cet ordre d'idées, à une espèce de gnosticisme, à l'indifférence et même au mépris des formes. Nous sommes devenus, en fait de gouvernements, ce que sont les déistes en fait de cultes. La révolution de Février a été la manifestation la plus éclatante de cet état des esprits. Si les républicains avaient eu foi dans la république, ils auraient levé son drapeau, et non celui de la réforme; si les royalistes avaient eu foi dans la royauté, ils l'auraient défendue, ils ne l'auraient pas laissée tomber. Mais la révolution s'est accomplie à l'aveugle, avec une sorte de fatalisme musulman. La république est venue sans le vouloir, la royauté est partie sans le savoir. On connaît tel membre d'un gouvernement provisoire qui, en sortant de la Chambre des députés, courait à la Ville pour y proclamer la régence, et fut très-étonné d'y trouver la république qui avait pris le chemin le plus court. Notre vieux roi, en quittant son royaume, croyait y laisser son petit-fils sur le trône. Des deux côtés on se regarda avec surprise en voyant ce qu'on avait fait, et on se trouva entraîné, emporté d'un bout jusqu'au grand fait des temps modernes, la guerre sociale.“

„Le jour même de la révolution, nous avons, pour notre part, profondément senti que ce n'était pas un fait politique. Les partis, ces divisions et ces compartiments des sociétés régulières, étaient véritablement en dehors de l'action; le flot avait passé par-dessus leurs têtes. C'était quelque chose de nouveau qui sortait des fentes des pavés et des soupirez des églises; c'était l'avènement des masses. La société établie avait laissé abattre le trône, et ne s'était pas réveillée; pour qu'elle reprît connaissance, il fallait qu'elle fût atteinte plus profondément encore, qu'elle fût frappée directement, qu'elle fût atteinte dans ses foyers, dans ses pénalités, dans le siège même de la vie. Cela arriva bientôt. Il suffisait d'avoir le sentiment, l'instinct de cette situation nouvelle pour oublier toute autre idée, et pour ne plus songer qu'à sauver l'ordre social avec la république elle-même, mais qu'elle seule surnaissait dans le naufrage. Rien ne nous empêchait de vouloir sauver la société contre ceux qui voulaient la brûler, c'était notre devoir, et ce devoir n'a pas changé.“

royauté leur servait de bouclier et pour ainsi dire de tampon; elle amortissait les coups, ou plutôt c'était elle qui les recevait. Une première fois, la royauté légitime est écrasée et broyée dans la rencontre; mais de ses débris sort la royauté constitutionnelle, qui pendant dix-huit ans sert encore de barrière. A son tour elle est brisée et mise en poudre, et alors rien ne sépare plus les forces déchaînées de la nature. Il n'y a plus de rois à jeter en holocauste au sphinx moderne, et désormais la société se trouve face à face avec la terrible énigme de son existence.“

„La révolution de Février n'avait rien résolu. Précisément parce que cette fois encore il y avait eu une royauté pour servir de victime expiatoire, la rencontre sociale avait été ajournée. Mais son jour devait venir. Ce n'est pas la révolution de Février, c'est la bataille de juin qui a été le fait capital de cette immortelle année. Pendant quatre mois, la barbarie et la civilisation marchèrent à tâtons, se cherchant dans les ténèbres pour s'étreindre et pour s'arracher leur secret. Elles se touchèrent enfin dans un choc terrible. Ce fut une bataille comme l'humanité n'en avait jamais vu; ce fut comme le duel de ces deux hommes renfermés dans une cave avec des poignards, et qui ne se voyaient qu'aux éclairs de leurs yeux. Le silence présida à ce grand duel de la société déchirée en deux. On frappait et l'on tombait soudainement, sans cri. Il n'y avait point de drapeau, point de nom, point de symbole; ce n'étaient ni des républicains ni des royalistes qui se battaient; c'étaient des hommes, des femmes et des enfants; c'était la vie qui déployait toutes ses forces contre la mort.“

„Ces jours d'une si sombre magnificence furent la rédemption de notre société tout entière. Des deux côtés elle paya l'initiation par le sacrifice. Et puis, chose cruelle, mais vraie, on eût dit que le souvenir de Février pesait sur la conscience de la France, sur celle des vainqueurs eux-mêmes. La facilité et la vulgarité du triomphe, et, disons-le, la rapidité de la chute qui ressemblait à une dissolution, étaient peu faites pour nous honorer dans l'histoire. Les journées de juin furent une réhabilitation nationale. Paris se reconnut; la France entière accourut et se réunit dans un immense embrassement. Dès ce jour, elle se retrouva, et reprit sa marche vers l'avenir.“

„Est-ce à dire que les événements de juin aient résolu le problème social plus que ne l'avaient fait les événements de Février? Assurément non. Nous croyons que la société est aujourd'hui aussi menacée qu'elle l'était hier, et l'on comprendrait mal notre pensée si l'on croyait que la république en est, à nos yeux, seule responsable. Elle n'a été qu'une occasion; elle n'a fait que précipiter une crise qui devait éclater tôt ou tard, sous n'importe quelle forme de gouvernement. Il est même évident que la république seule pouvait résister à de pareilles attaques, parce qu'elle seule pouvait être impunément absolue et dictatoriale. Mais si aujourd'hui encore la société est en présence des mêmes dangers, elle est mieux en mesure de se défendre, parce qu'elle a combattu, parce qu'elle a souffert, parce qu'elle a appris.“

„Ainsi, il y a déjà un résultat immense, incalculable, des épreuves que le pays a traversées depuis un an, c'est que le sentiment conservateur, dans le sens le plus large et le plus libéral du mot, s'est déplacé et a changé de base; il a passé de la tête du gouvernement sur celle de la société elle-même; il a passé des mains du pouvoir dans celles de tous les citoyens. Il faut le reconnaître, la facilité surprenante avec laquelle les révolutions se sont accomplies en France est venue en grande partie de l'abandon, nous pourrions dire de l'abdication que le pays avait faite de son initiative et de son action entre les mains du gouvernement. Alors, au jour de la lutte, l'ennemi savait où il fallait frapper: il allait droit au cœur; et si le pouvoir tombait, il entraînait tout dans sa chute, parce que tout reposait sur lui. Et encore le pouvoir était-il alors le protecteur de la société établie, son représentant, son ministre.“

„Mais il était réservé à l'année 1848 de nous montrer un phénomène remarquable, celui d'un gouvernement constitué contre les intérêts mêmes qu'il était destiné à protéger. Mais, qu'on le remarque bien, cette trahison, qui devait être la perte de la société, fut au contraire son salut. Abandonnée à elle-même, elle se sauva par ses propres forces. Elle était habituée à être portée, à être guidée; c'était le ministre qui aspirait l'air, et tendait les mains à ceux qui devaient la secourir et qui la replongèrent impitoyablement dans le gouffre. Ce fut alors que le sentiment de la conservation décupla ses forces; elle invoqua Dieu au lieu des hommes, et par un suprême effort elle revint à la vie et à la lumière. Par la spontanéité de son action, elle a appris à compter sur elle-même, à se gouverner elle-même; désormais elle sait marcher toute seule. C'est cette émancipation qui est à nos yeux le plus grand résultat de la révolution et de ses suites; et quel que soit le gouvernement, de quelque nom qu'il s'appelle; nous regardons cet affranchissement de la société comme un inappréciable bienfait, et comme le plus sûr gage de la résistance dans le présent, et de la sécurité dans l'avenir.“

### Nouvelles d'Angleterre.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

LONDRES, 13 mars. — La chambre des lords n'a siégé aujourd'hui que quelques instants. Elle ne s'est occupé d'aucun objet d'importance.

A la chambre des communes M. George Sandars a interpellé lord Palmerston au sujet des affaires du Schleswig Holstein.

Je demanderai au vicomte Palmerston dit l'orateur, attendu que l'armistice entre le Danemarck et la Prusse au sujet des affaires du Schleswig expire le 26 courant, et attendu que les négociations qui ont des relations avec l'Elbe et les ports de la Baltique ont le plus grand intérêt à connaître l'état de la question, je demanderai, dis-je, où en sont les choses en ce moment. Le noble lord pense-t-il qu'après le 26 les hostilités seront reprises et que les ports de la confédération germanique seront de nouveau bloqués? et, s'il en est ainsi, les propriétés des négociants anglais à bord des navires anglais ou des navires étrangers seront-elles à l'abri de la capture et de la confiscation?

Lord Palmerston a répondu :

La question que l'honorable membre vient de m'adresser touche à un objet de la plus haute importance pour ce pays, et en général pour tout le commerce du nord de l'Europe. Il est d'une importance tout aussi grande que les négociations aujourd'hui pendantes au sujet du Schleswig-Holstein, reçoivent une heureuse issue. Il est vrai, comme l'a dit l'honorable membre, que le gouvernement danois a signifié, ainsi qu'il y était autorisé par les premiers arrangements intervenus dans la question du Schleswig-Holstein, qu'il a l'intention de mettre fin à l'armistice le 26 de ce mois; mais dans cette notification les parties intéressées ont en même temps déclaré par écrit qu'elles n'ont pas l'intention de commencer les hostilités et que leur objet en mettant fin à l'armistice était plutôt d'exprimer le désir de faire quelques arrangements nouveaux au sujet du gouvernement provisoire des duchés de Schleswig et Holstein.

Quant aux négociations actuellement pendantes, tout ce que je puis en dire, c'est que le gouvernement encourage les efforts faits pour amener les parties à s'entendre non seulement sur les points relatifs à la suspension des hostilités mais sur les bases mêmes d'un arrangement permanent et définitif. (Applaudissements.)

Je puis donner à la chambre l'assurance que le gouvernement de S. M. ne néglige rien de ce qui est en son pouvoir pour amener un résultat si désirable et lorsque je considère les vastes intérêts qui sont en jeu dans cette affaire et les désastreuses conséquences qu'entraînerait la reprise des hostilités, je ne puis m'empêcher d'espérer avec la plus ferme confiance que les parties continant d'être animées du même esprit qui les anime aujourd'hui, arriveront à s'entendre. (Applaudissements.)

Après cet incident M. Trevelyan a présenté une proposition tendant à l'abolition de la taxe ecclésiastique perçue au profit de l'église anglicane sur tous les contribuables, à quelque culte qu'ils appartiennent. L'orateur développait sa proposition au départ du courrier.

La discussion sur le bill de navigation a occupé toute la séance de la chambre des communes d'hier. M. Labouchère a clos la discussion par un long discours dans lequel il a combattu tous les arguments produits par les adversaires du projet. Le président du bureau de commerce a également combattu l'idée suggérée par M. Gladstone comme étant le fait d'une politique étroite et mesquine. Adopter une pareille idée ce serait s'en tenir à un système de représailles et non point à un système de réciprocité. M. Labouchère ne met pas en doute que les puissances étrangères ne suivent bientôt l'exemple qu'il leur donnerait l'Angleterre.

La chambre a passé à la division. L'amendement de M. Herries tendant à ajourner la seconde lecture du bill a été rejeté par 266 voix contre 210. En conséquence la seconde lecture a été votée à la majorité de 56 voix.

Le parti protectionniste a considéré cette imposante minorité de 210 voix comme un triomphe pour lui et a accueilli par de bruyants applaudissements le résultat de la division.

Hier la reine des Belges, accompagnée du duc et de la duchesse de Nemours, ont rendu visite à la duchesse de Kent à Clarence-House. S. M. et LL. AA. RR. ont déjeuné avec leur auguste parente. Elles sont retournées dans la soirée à Claremont.

Le doyen des officiers-généraux de l'armée britannique, le feld-maréchal sir G. Nugent, vient de mourir à la résidence de Westhorpe-House à l'âge de 92 ans. Il était entré au service en 1778.

L'Avon, steamer de la compagnie royale, est arrivé ce matin à Southampton avec les malles des Indes-occidentales et du Mexique. Ce steamer a bord 1 million de dollars en espèces pour compte du commerce et une forte cargaison. La chambre législative de la Jamaïque a adopté un bill tendant à réduire dans une proportion considérable les traitements des fonctionnaires, avec la détermination bien arrêtée, si ce bill n'est pas sanctionné par le conseil de gouvernement, de refuser le vote des subsides. Le mécontentement est toujours très-grand dans cette île comme dans les autres colonies britanniques.

### Nouvelles d'Allemagne.

On écrit de Vienne, le 11 mars, que la solennité qui a eu lieu ce jour à l'occasion de la publication de la nouvelle constitution s'est passée dans le plus grand ordre, et sans que la tranquillité publique ait été un instant troublée.

On mande de Pesth qu'en Hongrie aussi on a interdit le cours des banknotes hongroises de fl. 5 et de fl. 100.

M. de Schmerling a donné sa démission de plénipotentiaire autrichien près le pouvoir central de Francfort. On espère qu'il reviendra sur cette résolution.

HERMANNSTADT, 23 février. — Avant-hier, on a reçu la nouvelle que les corps d'armée réunis des lieutenants-feldmaréchaux Schlick et Schulzig ont livré les 10 et 12 février une bataille sanglante aux rebelles hongrois et pris Grosswardein. La même nouvelle est arrivée le lendemain de trois autres côtés.

La Gazette de Stettin mande, d'après des nouvelles particulières, que la paix avec le Danemarck sera décidément conclue.

FRANCFORT, 13 mars. — Il est arrivé une nouvelle note autrichienne. Le cabinet de Vienne déclare qu'il est disposé à faire entrer tout l'empire d'Autriche dans la confédération germanique. Il se prononce, quant au gouvernement fédéral, pour un directoire, qui serait formé par l'Autriche, la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg, le Danemarck et la Hollande. Quant à la représentation nationale de la confédération, le gouvernement autrichien décline toute représentation, que directement, mais il demande une représentation composée de délégués des différentes diètes particulières auxquels seraient adjoints des délégués des gouvernements.

### ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCFORT.

Séance du 12 mars.

M. Kleinschrodt, député de la Haute-Bavière, a résigné son mandat.

M. Mittermaier, rapporteur de la commission pour la constitution, annonce que le travail de cette commission se trouve sous presse et qu'il sera distribué dans la journée.

Des rapports sont présentés 1) par M. Degenkölz, au nom du comité d'économie nationale, sur les pétitions de plusieurs tisseurs au sujet de la question des salaires; 2) par M. Esmarch, au nom du comité international, sur une pétition envoyée d'Altona et réclamant l'autorisation de faire délivrer des lettres de marque contre la marine danoise; ainsi que sur plusieurs pétitions d'habitants du Schleswig-Holstein, qui protestent contre la séparation des deux provinces. Une de ces pétitions est revêtue de 27,000 signatures.

M. Schüler de Iéna interpelle le ministre des affaires étrangères au sujet d'une prétendue note de la Russie, qui protesterait contre toute atteinte portée au pacte fédéral de 1815 sans le consentement des garants de ce pacte. M. Schüler demande ce que le pouvoir central se propose de faire pour repousser une pareille intervention, qui est attentatoire à l'honneur et à l'indépendance de l'Allemagne?

M. de Raumer de Dinkelsbühl adresse au ministère de l'empire des questions par rapport aux résultats des négociations ouvertes avec l'Autriche par suite de la note du 22 janvier.

M. Geykoht, au nom du comité pour la marine, interpelle le ministre des finances sur le paiement des contributions matriculaires pour les frais de construction de la flotte allemande.

M. de Gagern, président du ministère de l'empire, déclare que la note du cabinet russe dont M. Schüler fait mention n'est pas parvenue au ministère de l'empire, et qu'il a des raisons de douter de son existence. Quant à l'interpellation de M. Raumer, ainsi qu'à celle de M. Wurth de Sigmaringen par rapport à la politique extérieure du pouvoir central, le ministre y répondra jeudi prochain.

M. Brägen, député d'Altenweier, présente une motion tendant à faire déclarer que la constitution de l'empire sera regardée comme définitivement adoptée après la 2<sup>e</sup> lecture, et que l'assemblée nationale se réserve de prendre des décisions ultérieures sur tous les points pour lesquels on aura pu obtenir une majorité. Cette motion n'est pas admise comme urgente.

M. Weleker présente ensuite la motion suivante :

„L'assemblée constituante allemande, considérant la situation grave où se trouve la patrie, décide :  
1. En présence des bruits répandus au sujet d'une protestation étrangère contre la constitution que la nation allemande est sur le point d'adopter, celle-ci exprime son indignation contre un pareil attentat au droit le plus sacré de tous les peuples libres; ainsi que sa plus profonde aversion contre tout Allemand, prince ou citoyen, qui, trahissant la patrie, se propose un attentat“



de ce genre. Elle espère fermement que toute la patrie attendra de se lever comme un seul homme pour défendre son honneur et repousser les atteintes qu'on voudrait y porter ;

2. La constitution de l'empire tout entière, telle que l'a rédigée la commission par suite de la 1<sup>re</sup> lecture, conformément aux vœux exprimés par les gouvernements, sera adoptée par une seule et même décision de l'assemblée nationale, et toute réforme qui pourrait paraître salutaire est réservée à la prochaine diète régulière ;

3. La dignité d'empereur héréditaire, adoptée dans la constitution, est conférée à S. M. le roi de Prusse ;

4. Tous les princes allemands sont invités à s'associer, par un sentiment général et patriotique, à cette décision et à concourir par tous les moyens possibles à son exécution ;

5. Une grande députation de l'assemblée nationale sera chargée d'annoncer à S. M. le roi de Prusse son élection comme empereur héréditaire des Allemands ;

6. S. M. l'empereur d'Autriche, comme souverain des provinces allemandes de l'Autriche, ainsi que toutes les populations allemandes des dites provinces, sont, tant individuellement que collectivement, invités à faire partie de l'état allemand fédéré et d'adhérer à sa constitution ;

7. L'assemblée nationale allemande proteste solennellement et à tout jamais contre tout droit que le gouvernement des provinces austro-allemandes ou ces provinces elles-mêmes voudraient s'arroger de se détacher de la patrie allemande et de la constitution adoptée par la volonté de la nation ;

8. Cependant, aussi longtemps qu'il existera des obstacles contre une réunion définitive des provinces austro-allemandes à la constitution de l'empire, l'assemblée nationale est prête à conserver les relations de fraternité existantes, sans néanmoins porter atteinte à l'indépendance de la constitution de l'empire allemand.

Cette motion, présentée par M. Welcker, qu'hier encore on regardait comme l'un des coryphées du parti qui combattait à outrance le projet d'un empereur héréditaire dans la personne du roi de Prusse, a provoqué dans l'assemblée une sensation extraordinaire. La séance a été interrompue pendant près d'un quart d'heure. L'assemblée a autorisé par un vote unanime M. Welcker à motiver l'urgence de sa motion. Les motifs déduits par M. Welcker sont : les événements récents en Autriche, la constitution troyée, l'alliance avec la Russie, les dangers dont l'Allemagne se voit menacée tant du côté de l'Ouest que du Nord, etc.

L'assemblée a ordonné l'impression de la motion de M. Welcker ; le jour de la discussion sera fixé ultérieurement.

On a commencé ensuite la 2<sup>e</sup> discussion du chapitre du tribunal de l'empire ; mais l'agitation répandue dans l'assemblée était telle qu'on a jugé à propos de lever la séance à 11 heures.

La discussion sera continuée demain.

Séance du 13 mars.

M. Rössler d'Oels adresse une interpellation au ministre de la guerre pour savoir s'il est vrai que des soldats du 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie prussienne, jugés indignes de porter la cocarde prussienne, aient été condamnés à porter la cocarde allemande et quelles mesures le ministre compte prendre pour obtenir réparation d'un tel outrage à la cocarde de l'empire ?

M. Eisenstuck interpele le ministre du commerce sur les mesures ordonnées à l'effet d'assurer un emploi convenable aux fonds votés pour la flotte allemande.

M. de Beckerath, ministre des finances, en réponse à l'interpellation présentée hier au nom du comité de marine par M. Gerkeoth, entre dans des détails fort étendus sur la correspondance qui a eu lieu entre le ministère de l'empire et les divers états participant au projet de construction de la flotte allemande. Il en ressort que les versements ont été nettement refusés par l'Autriche, et qu'il s'en rencontre des difficultés ou des retards de la part de la Bavière, de la Saxe, du Luxembourg, du Limbourg et de la principauté de Lichtenstein. Terminant, le ministre exprime l'espoir que des dispositions convenables seront insérées dans la constitution de l'empire, afin que le pouvoir législatif ne se trouve plus à la merci de la bonne volonté de gouvernements particuliers pour les moyens pécuniaires dont il a besoin à l'effet de remplir ses obligations importantes.

Conformément à l'ordre du jour, l'assemblée se dispose à continuer la deuxième lecture du projet sur le tribunal de l'empire.

M. Bauer de Bamberg propose, en regard à la motion de M. Welcker, tendant à faire adopter en bloc le projet de constitution, de renvoyer la discussion à jeudi prochain. Cette proposition, combattue par MM. Eisenmann et Vogt, est soutenue par M. Biedermann, est rejetée par 252 voix contre 215. En conséquence, la discussion sur le tribunal de l'empire est continuée.

Le projet présenté par la commission est adopté avec quelques modifications.

La prochaine séance a été fixée à jeudi, 15 mars. On y discutera le projet de loi concernant les émigrations.

### Nouvelles d'Italie.

Il ne se passe rien de nouveau depuis quelques jours en Italie. Les gouvernements de Rome et de Florence travaillent activement à républicaniser ces contrées par la transformation de toutes les institutions civiles, judiciaires et administratives. Ils continuent en même temps à organiser autant que possible une armée nationale, et à repousser les interventions qui les menacent. Mais deux événements peuvent d'un moment à l'autre changer la face des affaires en Italie, une reprise des hostilités contre les Autrichiens de la part du Piémont, ou une intervention des Autrichiens des Napolitains à Rome et à Florence.

Le journal de Turin la *Nazione*, organe du parti modéré, s'étonne de l'inaction prolongée de l'armée piémontaise après tant de discours publics pour la prompte reprise des hostilités. Selon ce journal, il y a là quelque mystère. C'est le monde est pour la guerre, dit le roi, les ministres, les chambres, l'armée, le pays, tous les organes de la publicité, et de plus la saison fiévreuse. Quelle est donc la cause secrète qui nous enchaîne ?

Nous croyons que cette cause doit être cherchée dans la proclamation de la république à Rome et à Florence, mesure impolitique, qui est venue apporter une complication des plus fâcheuses en fournissant aux interventions un prétexte fondé sur le droit. D'un côté, en effet, l'Autriche réclame son droit de revendication sur la Toscane ; de l'autre, les Etats catholiques réclament le rétablissement du souverain-pontife dans la capitale de la chrétienté.

Devant cette complication funeste, l'attitude du Piémont est nécessairement incertaine et embarrassée. Il s'agit pour le cabinet de Turin de décider si la monarchie constitutionnelle du Piémont doit se sacrifier pour des hommes qui ont annoncé hautement le projet de républicaniser tous les Etats italiens pour ins-

tituer la république unitaire, objet de leurs vœux et de leurs efforts. Le ministère piémontais, bien qu'il se qualifie ministère démocratique, ne veut sans doute pas aller jusque-là, et le vœu-là, que les populations et l'armée refuseraient de la suivre.

Telles sont, très-probablement, les causes de l'hésitation où se tient cantonné le gouvernement piémontais, malgré ses récentes et officielles démonstrations de guerre.

ROME, 2 Mars. — Le ministre des affaires étrangères a annoncé à l'assemblée constituante que le gouvernement toscan a conclu avec la république romaine un traité politico-commercial.

Une lettre de Reggio du 6 mars porte que la loi martiale a été proclamée à Modène, qui est en état de siège.

FLORENCE, 7 Mars. — L'assemblée toscane est investie du pouvoir constituant à l'effet de décréter si et à quelles conditions l'état toscan doit être réuni à Rome. Les fonctions de député à l'assemblée toscane et à la constituante italienne pourront être cumulées. Le citoyen Frapoll est nommé chargé d'affaires de l'oscane par intérim près les gouvernements de la république française, de l'Angleterre et de la Belgique.

Une lettre des Apennins della Lunigiana, du 3 mars, annonce qu'un corps de troupes estoises de 600 hommes était toujours à cette date à Castel-Nuovo del Monti.

TURIN, 9 Mars. — A l'ouverture de la séance de la chambre des députés d'hier, le ministre de l'intérieur a annoncé une légère modification du cabinet. Le conseiller de Ferraris, de Gènes, remplace M. le marquis Colli aux affaires étrangères.

— Nous apprenons que le roi Charles-Albert vient d'envoyer un plénipotentiaire pour négocier avec la république romaine. C'est M. Laurent Valerio, rédacteur de la *Concordia*, un des journaux qui ont le plus contribué au mouvement révolutionnaire.

— On lit dans le *Costituzionale romano* :

„ Un courrier du gouvernement de la république française est arrivé à Rome, porteur, dit-on, d'importantes dépêches pour le chargé d'affaires de France. D'après les bruits les plus accrédités, ordre serait donné au chargé d'affaires de placer sous la protection de la république française les principales archives pontificales et de les faire mettre sous le scellé. Le fait est que cette dernière mesure a été exécutée. „

— Le *Tempo*, de Naples, du 1<sup>er</sup> mars, contient un article semi-officiel très-menaçant contre la république romaine. Après s'être plaint de brigandages que, selon lui, le général Garibaldi aurait exécutés avec ses volontaires sur les frontières napolitaines, ce journal termine ainsi :

„ Le jour où le gouvernement napolitain, désireux de prêter son concours à la sainte cause de la morale et de la religion, et poussé à l'extrémité par les insultes et les coupables menées dont il est l'objet, se décidera à combattre pour ses droits et pour l'ordre européen, il fera passer la frontière à des troupes régulières, sous les ordres de généraux ayant reçu le baptême du feu dans les luttes gigantesques de l'empire, et qui n'imiteront certes pas les brigandages de Garibaldi.

Nos soldats trouveront aide et sympathie chez les populations opprimées, dominées aujourd'hui par la terreur. Nos troupes auront bientôt satisfaction des résistances dont on les menace. „

### Nouvelles de Turquie.

Une correspondance de Constantinople, le 25 février, adressée au *Journal des Débats*, contient les nouvelles suivantes que nous sommes en mesure de garantir :

„ Depuis quelques semaines un grand mouvement s'est produit dans l'opinion ; les probabilités d'une guerre prochaine avec la Russie sont le sujet de toutes les conversations. La Turquie armée, et on discute ouvertement dans les conseils du gouvernement et avec les hommes compétents, les ressources en hommes et en argent, les moyens de les augmenter ou de s'en créer de nouvelles. Le sultan s'est rendu lui-même au ministère de la guerre et à l'arsenal pour se faire rendre compte des moyens militaires dont on peut disposer. Au fond, nous sommes bien convaincus que loin de désirer la guerre, le sultan la redoute ; le ministre lui-même ne demande pas mieux que de voir dans ce moment, où la Turquie se trouve dans la nécessité de préparer leurs moyens de défense. Quant au pays, il est prêt à accepter la lutte sans même en calculer les chances, habitué qu'il est à compter surtout sur l'assistance divine, et rien n'est plus populaire que le bruit d'une prochaine campagne contre la Russie.

„ Jusqu'à présent voici ce qui a été décidé pour les armements : on équipe à l'arsenal quarante vaisseaux, dont huit ou neuf de ligne ; cette flotte est superbe, mais malheureusement manque de matelots exercés. Il est question en ce moment de compléter les équipages en enrôlant des sujets chrétiens grecs et arméniens, mais, quoi qu'on fasse, la Turquie agira prudemment en ne comptant pas trop sur sa flotte. Sa force est dans son armée de terre, dans l'esprit militaire des populations musulmanes.

„ La Turquie arme en ce moment 300,000 hommes, dont 150,000 de troupes irrégulières se composent de soldats qui ont passé cinq années sous les drapeaux, et qui ont été libérés depuis moins de sept ans.

„ Ainsi son crédit est intact, et la Turquie peut, sans compromettre en rien son avenir, emprunter à l'Europe ou faire une émission de bons du trésor pour une somme de 100 ou 150 millions de francs. On assure d'ailleurs que déjà on s'est entretenu avec Abbas-Pacha, avant son départ d'ici, des éventualités d'une guerre avec la Russie, et qu'il a promis de se prêter à tous les arrangements financiers de nature à augmenter les ressources de la Porte.

„ Malgré la réponse si catégorique du ministre des affaires étrangères, qui a refusé tout traité particulier avec la Russie, M. de Titov ne se tient pas pour battu : il vient d'adresser à la Porte une nouvelle note pour réfuter les arguments du ministre et le ramener sur ce terrain.

„ Les causes de rupture entre la Russie et la Porte s'accroissent de jour en jour. Ainsi la Porte, se faisant fort de maintenir la tranquillité dans les principautés danubiennes, avait demandé le retrait des troupes russes ; et non seulement on n'a tenu aucun compte de cette demande à Saint-Petersbourg, mais le corps du général Luder a été augmenté.

„ La Russie, sans consulter la Porte, a armé les propres sujets de cette puissance en donnant à la Serbie 10,000 fusils.

„ Les Russes, malgré les réserves de Fuad-Effendi appuyées par la Porte, ont violé la neutralité de la Turquie en faisant passer de la Valachie 10,000 hommes sur le territoire autrichien.

„ La Porte vient de saisir en Bulgarie des brochures en langue slave répandues par les agents de la Russie pour appeler les Bulgares à la révolte.

„ Enfin les dernières nouvelles de Bucharest annoncent que Fuad-Effendi a refusé de passer contre une prétention inqualifiable de la Russie. Pour rendre plus facile ses rapports avec les principautés la Russie veut abolir la quarantaine entre elle et la Moldavie, mais à la condition que les principautés danubiennes plus sévèrement sur le Danube la quarantaine avec la Turquie ; et qu'un officier russe soit placé en surveillance dans chacun des offices situés sur la Moldavie et de la Valachie, sur le Danube.

„ Au milieu de tous ces conflits, l'attitude des représentants de la France et de l'Angleterre, tant à Constantinople qu'à Bucharest, est excellente, et la Porte y puise une grande confiance. „

### Nouvelles de France. HAUTE COUR DE JUSTICE.

BOURGES. — DÉPARTEMENT DU CHER.

Attentat du 15 mai 1848. — Audience du 11 mars. Il est midi, l'audience n'est pas encore ouverte. La haute cour a voulu laisser à tous la faculté d'assister à l'office divin dans cette magnifique cathédrale de Bourges, qui tout à l'heure était remplie de fidèles. Plusieurs voitures stationnaient autour de l'édifice, une d'elles attelée de chevaux de poste.

A la fin de la messe, la plus grande partie des assistants s'est dirigée vers le palais de Jacques Cœur. A midi 1/4, on introduit les accusés.

A midi et demi, la haute cour rentre.

M. le président. L'audience est reprise. Appelez le témoin Lehure. M. Lehure, dixième témoin, avoué à la cour d'appel de Paris, rue Montmartre 15.

D. Le 13 mai, vous avez assisté au club Blanqui, que s'y est-il passé ? — R. Un orateur a annoncé que la journée était bonne, qu'il venait de voir Emile Thomas aux ateliers nationaux. Un autre orateur fit un violent discours ayant pour objet l'éloignement de l'armée, la gratuité de la justice et de la médecine, et enfin l'impôt progressif.

Blanqui. Quand j'ai vu arriver un témoin qui avait assisté à la séance de mon club, j'ai dû croire que c'était un témoin à décharge. En effet, le premier discours qu'il a entendu a été relevé vivement par un membre du club, qui a dit que des paroles de ce genre ne pouvaient sortir que de la bouche d'un agent provocateur. Je m'opposai, par un long discours, à la proposition de la manifestation du 15 mai. J'eus beaucoup de peine, et je fis des efforts immenses pour empêcher qu'elle eût lieu.

M. Lagrange, onzième témoin, 40 ans, avocat à Paris. — Le 15 mai, à midi environ, j'allais à l'assemblée nationale pour y assister à la séance. En chemin, je rencontrai M. Golowine, avec lequel je fis route. En approchant de la chambre, nous vîmes la tête de la colonne de la manifestation.

Arrivé à la salle des Pas-Perdus, je trouvai là Madier, auquel j'avais donné rendez-vous pour assister ensemble à la séance. Les deux témoins de voir ce qui se passait au dehors ; nous allâmes sur le haut du péristyle en face du palais. Nous aperçûmes alors les clubs qui avaient traversé le pont.

M. de Lamartine essayait de parler aux hommes en blouses qui envahissaient le devant de la grille. On lui répondait par les cris : A bas Lamartine !

D. Reconnaissez-vous l'accusé ici présent pour celui que l'on vous a désigné pour Sobrier ? — R. C'était un homme de sa taille, à peu près, et de son apparence, ayant une redingote sans gilet et un ceinturon rouge ; mais je ne puis affirmer positivement que ce soit l'accusé. Seulement, je puis dire qu'on m'a dit que la personne que je remarquais était Sobrier.

Barbès. C'est moi qui ai dit au peuple : „ Je vous félicite d'avoir reconquis le droit d'apporter vos pétitions à la barre ; désormais ce droit ne pourra plus vous être enlevé. „

Le témoin. — Je puis dire que je vous ai entendu dire cela.

Barbès. Quant au milliard que j'ai demandé à la tribune, je ne le nie pas ; j'aurais dû en demander deux. (Mouvement.) Car s'ils avaient été payés, ils auraient épargné à la France 20 milliards et la bataille de juin. Mais je le mande à M. Lagrange si, quand j'ai eu demandé le milliard, on a poussé ce cri : „ Deux heures de pillage ! „ C'est là une infâme allégation, contre laquelle nous avons tous protesté et que nous ne pouvons laisser accréditer.

Le témoin. — Je déclare que je n'ai rien entendu de semblable.

Raspail. Je rends justice à l'exactitude de la déclaration du témoin ; mais je dois appeler son attention sur deux circonstances. On a d'abord débattu si la pétition serait lue ou déposée seulement ; on décida qu'elle serait lue, et nous voulions alors la faire lire par Louis Blanc, qui était représentant. Mais on cria : Non, il faut qu'elle soit lue par un citoyen non représentant. Je pensai alors que ce pouvait être un moyen de calmer l'effervescence, et je lus la pétition.

M. le président. Faites entrer le témoin Grégoire.

Le témoin, après avoir donné ses nom et prénoms, déclare à la cour qu'il ne fera pas sa déposition devant elle.

Pressé par M. le président d'en dire le motif, il s'exprime en ces termes :

„ Le préambule de la constitution de la république française proclame des devoirs antérieurs et supérieurs à la loi positive. Les devoirs de conscience sont de cette nature. — J'ai toujours accompli les devoirs de ma conscience, et ma conscience s'oppose à ce que je réponde devant la haute cour, voici pourquoi : La constitution comme un supplément de peine aux condamnés de la haute cour de justice. Ce supplément de peine consiste en ce qu'ils ne pourront être graciés par le président de la république. La loi du mois de novembre gardant ne pourra pas être une flagrante rétroactivité, être appliquée aux accusés d'un attentat commis le 15 mai. Ce qui révolte ma conscience, c'est de voir que, par son décret de renvoi, l'assemblée nationale veut se venger de ceux qui lui ont fait peur ; et devant la haute cour je ne répondrai pas. „

M. le président. Expliquez la contradiction de votre conduite, car vous avez déposé devant le juge d'instruction ? — R. Oui, parce que les accusés devaient être, comme d'ailleurs ils l'ont été, renvoyés devant la cour d'assises et devant le jury de la Seine. J'aurais à répondre entre l'enclume et le marteau, que je persisterais dans ma résolution actuelle de m'abstenir. J'accepte donc à l'avance toutes les rigueurs de la loi.

M. Barache, procureur-général, requiert, aux termes des art. 355 et 360 du Code d'instruction criminelle, que la haute cour condamne le témoin à la peine portée par les articles cités.

La haute cour, après en avoir délibéré, rend un arrêt qui condamne Grégoire à 100 fr. d'amende.

Cet incident est terminé.

En vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le président, et sur son ordre, lecture est donnée de la déposition suivante du témoin Grégoire devant M. le juge d'instruction Bertrand :

Grégoire (Ernest), 47 ans, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, 122. Comme président du Club des Prévoyants, j'ai été en relation avec le Club des clubs ; et j'ai eu que plusieurs de ses membres se réunissaient tous les soirs en commission chez Ledru-Rollin ; cette commission s'occupait des élections ; des sommes d'argent lui ont été remises pour envoyer en province des délégués auxquels ils donnaient le nom de missionnaires ou d'apôtres.

Le 15 mai, je devais quitter Paris pour remplir une mission qui m'avait été donnée par M. le ministre des affaires étrangères.

Le ministre m'engagea à remettre mon départ, afin que je connusse l'issue des interpellations sur la Pologne, et me donna une carte pour assister à la séance.

Je ne pus trouver de place dans les tribunes, j'allai dans la salle des Pas-Perdus.

Albert me reconnut, et me prenant sans doute pour un des leurs, il me dit : „ J'ai du monde assez aujourd'hui (en appuyant sur ce dernier mot) „ je vais les f... tous par la fenêtre. „

Je ferai remarquer qu'il n'y avait pas encore en cet instant un seul individu étranger dans la salle. Je répondis à Albert : „ Comment pouvez-vous penser une chose pareille ? „

En ce moment, je le tenez par l'épaule et je le regardais en face. Il me rappelait que, le 24 février, j'étais allé au club des Prévoyants, et qu'il m'avait été jeté par la foule qui avait brisé les portes. Il me répondit : „ Je m'en souviens bien, nous étions des patriotes, et ici ce sont des missionnaires et des réactionnaires „, et il ajouta avec plus de force : „ Oui, je les f... tous par la fenêtre. „

J'insistai sur l'insulte qu'il était un honnête homme ; qu'il avait un beau rôle à jouer, qu'en ce moment il pouvait encore empêcher d'entrer ; que plus tard, il ne pourrait plus diriger la foule ; qu'il était un individu infirme. Il paraissait s'émouvoir, lorsque le capitaine d'artillerie, qui était près de



lui, frappa violemment sur son sabre, en disant : „ Est-ce que tu as peur ? Marche et je te suivrai, et si tu ne marches pas, je te ferai marcher : je suis délégué comme toi. „

En ce moment, j'entendis Houneau dire à M. de Lamartine : „ Une fois pour toutes, voulez-vous nous faciliter l'entrée de l'assemblée ? — Non, répondit M. de Lamartine; ce serait contre mon devoir. „

Je suivis les factieux dans l'assemblée; plusieurs étaient déjà entrés par d'autres issues; ils étaient environ une centaine.

Je montai au bureau pour parler au secrétaire Robert (des Ardennes). Je m'étais assis près de lui, et je lui racontai la scène que j'avais eue avec Albert, les paroles qu'il avait prononcées. Lorsqu'Albert vint s'asseoir près de nous, je lui dis : „ Vous voyez que ce que je vous avais dit se réalise. „ Il ne me répondit rien, mais il sentait l'eau-de-vie et paraissait abattu.

Du bureau, j'ai vu Sobrier à la tribune. Il m'a paru être ivre; il ne pouvait pas articuler une parole.

Vers quatre heures un quart, je sortis avec M. Bastide, qui était souffrant, et quand je revins, plus tard, il me fut impossible d'entrer.

Lamartinois-Duprey, 44 ans, 13<sup>e</sup> témoin, secrétaire de la questure de l'assemblée nationale, dépose de circonstances déjà connues.

M. le président. Levez-vous, Flotte, que le témoin voie s'il vous reconnaît.

Flotte. Je n'ai pas besoin de me lever. Je ne reconnais pas Monsieur.

M. le président. Levez-vous toujours. Ce sera dans votre intérêt si le témoin ne vous reconnaît pas.

Le témoin déclare ne pas reconnaître l'accusé.

M. le président. Et Degré?

Le témoin. — Je ne le reconnais pas pour le pompier dont j'ai parlé.

M. Yon, 14<sup>e</sup> témoin, commissaire de police de l'assemblée nationale.

M. le président au témoin. D. Dites ce que vous savez.

R. Je ne connais aucun fait particulier. J'ai été nommé commissaire de police près l'assemblée dès le 15 mai. J'y suis arrivé le matin. J'ai vu l'ensemble de ces faits. Mais chargé de veiller à la sûreté de l'assemblée, j'ai dû porter des secours partout où j'ai pu. J'ai dû aller prévenir les autorités militaires; je me suis aussi rendu au ministère de l'intérieur, dans le but d'arriver le plus promptement possible au rétablissement de l'ordre.

D. Comment l'envahissement a-t-il eu lieu? — R. L'émeute est arrivée sans que nous fussions prévenus de son arrivée par la police.

D. N'avez-vous donc eu aucun rapport avec la préfecture de police? — R. J'avais vu seulement M. Caussidière à la préfecture de police le matin à huit heures et demi; il était dans son lit. Il me déclara qu'il avait attaché deux de mes collègues au service de l'assemblée. Comme j'avais reçu du président et du ministre de l'intérieur l'ordre de me rendre à l'assemblée, je crus devoir obtempérer à un ordre émanant d'autorités aussi supérieures.

D. Quelles mesures avez-vous prises pour empêcher l'envahissement? — R. Il y avait à peu près 80 gardiens de Paris devant la grille; je leur dis de se joindre à moi pour repousser la foule; je ne fus pas obéi; ils se mirent à crier: Vive la Pologne! et se mêlèrent à la foule.

D. N'avez-vous même pas déclaré qu'ils marchaient en tête de la manifestation? — R. Oui, il y en avait quelques-uns.

D. Quelles mesures furent prises? — R. Si les mesures prises par M. le président de l'assemblée avaient pu être exécutées, je crois que l'envahissement n'aurait pas eu lieu.

Blanqui: Messieurs les jurés trouveront sans doute naturel que je profite de la solennité de cette audience pour me justifier des calomnies sans nombre dont on m'accable.

Ainsi, à mon sens, il n'y a pas de vice plus odieux que l'hypocrisie. Eh bien! à la suite de mon arrestation, des journaux ont raconté des faits qui m'entacheraient d'hypocrisie, et qui n'ont pu leur être communiqués que par M. Yon ou ses agents.

Le Constitutionnel et beaucoup d'autres journaux ont raconté que Blanqui, ce matin-là, était assis à une table avec trois de ses amis.

Il semble enfin que c'était une espèce d'orgie. Je sais bien que la vie privée doit être murée, et qu'on ne doit pas se vanter des qualités qu'on peut avoir.

Mais on doit protester quand on est accusé d'hypocrisie; car, je le répète, rien n'est plus capable de rendre un homme odieux et méprisable, qu'on a été jusqu'à me traîner sur le théâtre comme un homme qui boit de l'eau par devant et du vin par derrière.

Je prie M. Yon de s'expliquer sur les calomnies publiées contre moi par tous les journaux réactionnaires.

M. Yon. Je n'ai donné sur l'arrestation de l'accusé aucun renseignement à personne qui fût susceptible de les livrer à la publicité. Je n'ai rendu compte qu'à M. le préfet de police des circonstances très-simples d'ailleurs, de cette arrestation. Je suis donc complètement étranger à la publicité dont l'accusé se plaint.

Je déclare en outre que M. Blanqui était à une table avec trois de ses amis; qu'il n'y avait sur la table qu'un potage très-modeste, et qu'il n'y avait non plus aucun luxe dans le service.

Ses paroles suffisent à M. Blanqui....

Blanqui. Billes me suffisent parfaitement.

M. Buchez. Quatrième témoin, 52 ans, représentant du peuple, est invité par M. le président à s'asseoir, et il dépose en ces termes :

Pour moi, l'événement qui a eu un résultat si profondément affligeant commença le 12 au soir. Des bruits publics nous avertirent qu'on se proposait de faire une démonstration vis-à-vis de l'assemblée nationale, sous prétexte d'apporter une pétition en faveur de la Pologne. Nous écrivîmes au préfet de police, lequel nous répondit que les clubs n'étaient pas d'accord, qu'il favorisait lui-même, par les moyens qui étaient à sa disposition, le désaccord qui se manifestait entre eux; qu'il était probable que, s'il y avait une manifestation, elle serait extrêmement faible, et nullement dangereuse.

Nous étions instruits par d'autres voies, et nous apprenions par elles que les renseignements de la préfecture de police, étaient exacts; néanmoins, nous crûmes devoir prendre des précautions.

Le lendemain, plusieurs journaux se plaignirent de cette mesure comme impudique et propre à jeter l'alarme dans la population. Cependant, nous étions persuadés que la partie était remise au lundi 15.

L'ordre du jour appelait les interpellations sur la Pologne. Le représentant Wolowski était à la tribune. Le général Courtais s'approcha de moi et me dit que l'attroupement était sur le point de la Concorde, et m'annonça que l'avis de M. de Lamartine était de le laisser défilé devant l'assemblée. Je lui répondis itérativement non, et que je ne voulais pas qu'il passât le pont.

Peu de temps après, nous vîmes que le pont avait été passé, et que quelques individus étaient entrés déjà dans les salles qui précèdent l'assemblée. Ledru-Rollin vint me proposer de nous présenter avec une vingtaine de représentants sur la colonnade, pour nous efforcer d'agir par l'autorité morale sur l'attroupement, afin de le déterminer à se borner à un simple défilé en dehors du palais. Je remis la présidence à Corbon, je me joignis au citoyen Ledru-Rollin, nous appelâmes des députés, mais déjà commençait l'envahissement des tribunes; il y avait un grand bruit dans l'assemblée, on ne nous entendit pas.

Nous sortîmes, néanmoins, et nous tombâmes au milieu du flot de l'invasion; nous rentrâmes. Je montai à mon bureau; la salle était envahie; disputée par les insurgés, qui voulaient nous parler à la fois. On me proposa, à diverses reprises, de lever la séance, je refusai; je compris que l'assemblée devait rester immobile, attendant des secours et comme gênée dans son action par un événement de place publique.

Il me serait impossible de dire les joutes de tous genres dont je fus témoin; ce fut l'objet; il m'est impossible également de dire combien de fois je payai pour engager les insurgés à se retirer. Je pas remarquer que la masse de ceux que l'on peut considérer comme conspirateurs entouraient les tribunes, et qu'ils approuvaient des cris dont les fois que je voulais

parler. Sur l'estrade même où était placé le bureau, sur les escaliers qui y conduisaient, étaient réunis en masse un grand nombre d'individus, parmi lesquels je remarquai un officier d'artillerie (capitaine), qu'on m'a dit s'appeler Laviron, lequel avançait la tête toutes les fois qu'on voulait me dire un mot à l'oreille.

Au milieu de ce tumulte, j'eus des communications à voix basse avec messieurs les questeurs et des officiers de la garde nationale qui trouvaient moyen de pénétrer et d'arriver jusqu'à moi. Je leur disais toujours la même chose, non-seulement de faire battre le rappel, mais de faire approcher les bataillons doucement. Au bout de trois heures un quart d'un effroyable tumulte, j'entendis le bruit du tambour, et dans ce moment même un officier de la garde nationale vint me parler; je lui recommandai encore d'amener la garde avec beaucoup de modération dans son mouvement.

Ce fut à ce moment que, le bruit du tambour entendu également par les insurgés, Barbès demanda que l'assemblée déclarât traîtres à la patrie ceux qui faisaient battre le rappel, proposition qui fut accueillie par l'enthousiasme des insurgés. Je commençai à craindre que les violences déjà plusieurs fois tentées sur les représentants ne fussent mises à exécution, et qu'on ne voulût que moi-même je misse aux voix la proposition; je traînai en longueur, car il s'agissait de gagner quelques minutes. Ce fut alors que je consentis à céder à des demandes répétées, et à donner quelques-uns de ces billets sans date, sans cachet qui en constatât l'origine.

Je m'attendais, en les délivrant, qu'on arrêterait ceux qui en étaient porteurs, car ils n'avaient aucun des signes qui distinguent les messagers de l'assemblée. Peu de temps après, mon bureau fut escaladé, et je fus chassé violemment.

Grâce à la protection de quelques citoyens, je me retirai à la présidence; je donnai quelques ordres à M. Degoussé pour faire tout ce qui serait possible pour reprendre la salle et continuer la séance. Ensuite je courus au Luxembourg dans l'intention d'y établir un point de ralliement pour la garde nationale et l'armée. Je signai même des ordres pour réunir des représentants, pour faire arriver toutes les troupes casernées dans la première division militaire.

Je ne me souviens pas d'avoir vu le général Courtais à la tribune depuis le moment où elle a été envahie.

Je déclare que je ne l'ai jamais cru et que je ne le crois pas encore d'accord avec les insurgés; j'attribue toutes ses fautes à son âge, à sa faiblesse et à son désir immodéré de popularité.

M. le président. Veuillez dire à la cour comment vous ont été arrachés les contre-ordres de rappel.

M. Buchez. Ces contre-ordres ne m'ont pas été arrachés, à vrai dire, mais sollicités.

M. Baroche, procureur général. Mais sollicités de telle façon que vous ne pouviez pas les refuser?

M. Buchez. On voulait nous faire voter, comme autrefois dans une circonstance analogue on avait fait voter la convention.

D. Qu'a dit Blanqui à la tribune? — R. Je ne le sais pas bien; ce que je sais, c'est que Blanqui avait été poussé violemment à la tribune.

D. Et Barbès? — R. Quant à Barbès, il avait refusé de se mêler à la manifestation, et il en paraissait tout attristé. Plus tard, il s'est exalté, et ce qui m'est apparu de plus clair, c'est que cette exaltation était produite par la puissance et l'autorité dont semblait jouir Blanqui, et il ne voulait pas permettre qu'il se passât un acte d'autorité sans qu'il y participât.

Ce fut alors qu'il demanda le vote du milliard et la mise hors la loi de ceux qui battaient le rappel.

M. le président. Quels sont les représentants que vous avez vu menacer?

M. Buchez. Je ne peux pas les désigner tous; je me rappelle notamment qu'en désignant le dominicain Lacordaire, qui était membre de l'assemblée, on disait: Est-ce qu'on ne tordra pas bientôt le col à cette cigogne-là?

**THEATRE ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.**  
Samedi 17 mars 1849. — (Représentation N° 115.)  
**LES HUGUENOTS,**  
grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe, musique de Meyerbeer.  
On commencera à 6 heures et demie précises.

AU PREMIER JOUR la première représentation de **GASTIBELZA OU LE FOU DE TOLEDE**, opéra en trois actes, paroles de MM. Denney et Cormon, musique de Maillart.

**KONINKLIJKE HOLLANDSCHE SCHOUWBURG.**  
Vrijdag 16 Maart 1849. (N° 41 in het abonnement.)  
**ZIJ IS KRANKZINNIG,**  
tooneelstuk in twee bedrijven, naar het Fransch door M. Burlage.  
Gevolg door:  
**Milna Peterof of de Vorstin en de Kamerjuffer,**  
blijspel met zang in één bedrijf, naar het Fransch door den heer J. C. Roobol. Nooit alhier vertoond.  
Aanvang ten half zeven ure.

**ANNONCES.**  
**PROFESSEUR.** Un Français, âgé de 28 ans, non marié, ayant reçu une éducation complète, désirerait entrer dans une grande maison, à l'étranger, comme précepteur particulier d'un ou de plusieurs enfants. Il fournirait facilement toutes les justifications qui lui seraient demandées, au double point de vue de la capacité et de la moralité. Il a combattu en juin dernier, à Paris, dans les défenseurs de l'ordre. — Répondre sous les lettres E. D., en français, latin, anglais ou italien, à M. Bigot, place de la Bourse, 8, à Paris. (309)

**TABLEAUX ANCIENS ET MODERNES.**  
Une vente d'une belle collection de tableaux anciens et modernes des écoles flamande, hollandaise, française et italienne, de dessins, d'une statue exécutée par Simonis, et de quelques objets d'art tels que meubles anciens en laque de Chine, vases en porcelaine de Saxe et du Japon, etc., etc., le tout provenant d'un amateur, à Bruxelles, aura lieu le mardi 27 et mercredi 28 mars 1849, à 11 heures précises, au domicile de M. Dumont, rue Fossés-aux-Loups, n° 74, à Bruxelles, sous la direction de M. PORTAELS, notaire à Vilvorde, assisté de M. ETIENNE LE ROY, commissaire-expert du musée royal.  
L'exposition publique aura lieu de 10 à 3 heures, le samedi 24, dimanche 25 et lundi 26 mars 1849.  
Le catalogue se distribue au prix de 50 centimes aux adresses suivantes: A Bruxelles, chez MM. Etienne Le Roy, rue Ducale, 13; à Amsterdam, chez M. Roos; à La Haye chez M. Weimar; à Rotterdam, chez M. A. Lamme; à Dordrecht, chez M. F. J. Van der Blijck. (310)

**FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.**  
Amsterdam, Mercredi 14 Mars. — La baisse des fonds à la bourse de Paris d'avant-hier, a exercé une influence défavorable sur les cours des fonds hollandais ainsi que sur la plupart de ceux des fonds étrangers. Les affaires étaient surtout fort animées en inférieurs, en fonds autrichiens, français, espagnols et portugais. Les péruviens étaient offerts en baisse; les mexicains se sont maintenus; ceux de la République ont été vendus.

**Paris, MARDI 13 MARS.** — Le mouvement de baisse qui s'est manifesté hier, a encore continué aujourd'hui, sans motifs nouveaux. Pendant la première partie de la bourse, les fonds ont été très lourds, mais ils se sont raffermis ensuite, et vers la clôture, il s'est fait de très bons achats. A moins d'incident nouveau la baisse paraît arrêtée pour le moment; mais on ne s'attend pas généralement à revoir de sitôt les hauts cours de la semaine dernière, ces deux jours de baisse, ayant redonné du courage aux spéculateurs à la baisse. Il n'a circulé aucune nouvelle politique. La séance d'hier a laissé dans le public une pénible impression. On y a vu un parti pris, de la part d'un certain nombre de représentants, d'entraver jusqu'à leur départ, la marche du gouvernement sous les prétextes les plus futiles: Ces dispositions ont contribué aussi à la faiblesse de la rente à l'ouverture du parquet.

**Londres, MARDI 13 MARS.** — Les fonds anglais ont ouvert faibles et en baisse ce matin. Les consolidés ouverts à 92, ont fléchi à 91 3/4 soit en baisse de 1/2 % ils ont repris à 91 7/8 à 92 au comptant, et 92 1/4 à 3/8 pour avril, et ferment à 3 heures à 91 5/8 3/4 au comptant, et 91 3/4 7/8 à terme, 3 % réduits 92; 3 1/4 % 92 7/8; Bons de l'échiquier 41 à 44 s.

Les fonds étrangers sont fermes. Mexicains 28 1/8 à 3/8; Pérou à terme 57 à 58; Hollandais, 2 1/2 % 49 1/2; 4 % 79 1/2.

**Madrid, JEUDI 8 MARS.** — 3 % 23 P. (après la bourse 22 7/8 A.) — 5 % 11 P. (après la bourse 10 3/4 7/8 A.) — Dette sans intérêt 4 P. (après la bourse 3 7/8 A.) — Coupons 7 P. — Billets du trésor, 67 P. — La Banque de St-Ferdinand 56 P. — Changes: Paris 5.22 P., Londres 47 90, Bayonne 5.18.

**BOURSE D'AMSTERDAM DU 14 MARS.**

Dette act. .... 21	49 3/4	Dito ..... 3	22 1/2	Certific. dit. .... 6	61
Dito dito ..... 3	58 1/2	D° int. à 6 m. 3	22 1/2	Pol. Cert. .... 4	
Dito dito ..... 4	77 1/2	Coup. Ardojn. .... 8 1/2		Lots Pol. fl. 300	
Emp. de l'Etat ..... 2	78 1/2	Passive ..... 4		Dito dit. fl. 500	132
S. d'Amst. .... 2	78 1/2	Portug. à L. 5	27 1/2	Autr. Met. .... 2	
Soc. de C. .... 4		Dito dit. .... 2	28 1/2	Dito ..... 2	38 1/2
Lac de Harl. 5		D° int. à Conto		Dito ..... 4	
C. de f. du R. 4		O. russe Hope 5	101 1/2	Brés. .... 5	82 1/2
C. de fer Holl.		Dito dit. .... 5	101 1/2	Dito 1848. .... 5	
Dito ..... 4		Certific. dit. .... 5		N. Mexic. .... 5	27 1/2
France ..... 3	52 1/2	Dito dit. .... 4	81 1/2, 82 1/2	Pera ..... 6	41 1/2
Id. .... 5		Bell. Stieglitz 4	81 1/2, 82 1/2	Grenade ..... 1	18 1/2
Belgique ..... 2	43 1/2	Cert. à Hamb. 5		Vencz ..... 2	30
Esp. Ard. 851.5	11 1/2	Insc. au gr. -1.6	60 1/2		
Dito de 5101.5	11				
Dito Piéc. c. 5	10 1/2, 1/4				

**BOURSE DE ROTTERDAM DU 14 MARS.**

PAYS-BAS. — Dette act. 2 1/2	% 49 3/4	ESR. — Ard. int. L. 510	5 %
Dito dito 3	58 1/2	Russie. — Emprunt 5	101 1/2
Dito dito 4	77 1/2	Autriche. — Cert. Mét. 5	72 1/2

**BOURSE DE PARIS DU 13 MARS.**

3 p.c. au compt. 54	60	Belg. 3 p. 1838		CHEM. DE FER.	
fin cour. 55		2 1/2 1845		Paris St-Germ.	450
Emprunt 1847	85 95	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	250
fin cour. 86		Esp. dette act.		Orléans. ....	210
5 p.c. au compt. 86		différée. ....		Rouen. ....	867 50
fin cour. 86 45		nouv. 3 p. 22 1/2		Paris Nord. ....	540
B. de France	2350	dette int.		Strasb. ....	467 50
Cais. G. 1000		Naples 5 p.c.		Stieglitz. 4	82
Holl. 2 1/2 p.c.		Rome E. 1844-69		Lyons. ....	372 50
Belg. 5 p. 1840	91			Zins. Vite Mt.	
5 p. 1842	91			Gr. Montag.	

**BOURSE DE LONDRES DU 13 MARS.**

Cons. Compt. ....	91 1/2, 92	Péruviens ....		Dito différée. ....	
D° en liquidat.		3 p.c. port. ....		Dito passive. ....	
Belges. ....		4 p.c. 1834.		Mexique. ....	27 1/2, 28 1/2
Holl. de 4 1/2		Autrichiens. ....		Russie. ....	

**BOURSE D'ANVERS DU 14 MARS.**

BELG. C. de la		Autr. Métal. 5	76, 75 1/2	Dette diff. 1831	
bq. B. .... 2 1/2		Dito 2 1/2		Dito pass. 1834	
Cert. de la soc.		L. 250 E. 1839		Russie emp. à	
g. R. .... 2 1/2	45 1/2	Dito de 7 500.		Ams. H. C° 5	
Emprunt ... 3	58 1/2	P. Pol. L. de 7 300.		Dito de nouv. 5	
Dito ..... 4		Dito de 7 500		Prusse. Dito 1.	
Dito ..... 4 1/2	82	Bade. Lots de		à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	90	750 1840. ....		Nap. C° Tal. 5	
Dito 1842. .... 5		Dito 1845. ....		Etat Romain. 6	67 1/2, 1
Holl. D° act. 2 1/2		Esp. Ep. 1834. 5	11 1/2, 11 A.		

**BOURSE DE VIENNE DU 11 MARS.**

Métalliques, 5	85 1/2	Emprunt 1834		Act. de la B.	
" 4 66, 66 1/2		" 1839.		Lots de 500 fl.	
" 3		Ch. de f. Milan		Dito de 250 "	
" 2 1/2		" du Nord	98 1/2, 1		

**BOURSE DE BERLIN DU 7 MARS.**

Empr. vol. 5	101	Ch. Aix à Mae		Hollande 2 1/2	
Obligat. 3 1/2	79 1/2, 80	O. de la S.C.M	98 1/2	L. de Pol. 500	74
Russ. (Roths.).	106 1/2, 107 1/2	Banq. de Prus	87, 88	Dito 1000	96
Dito Stiegl.	4 86 1/2				

**CHANGES D'AMSTERDAM DU 13 MARS.**

Paris	2/m, 56 1/2	A Naples	2/m, 176	A Londres court,	11.97 1/2 A
court	57 1/2	P Vienne	6/5, 31 1/2	P	2/m, 11.92 1/2 A
Madrid 3/m	243	A Francof. 6 6.	99	A Hamb, court.	35 P
Lisbonne 3/m	41 1/2	A S-Péteb.	2/m 182	A	2/m, 34 1/2 A
Gènes	2/m, 42 1/2				

**CHANGES D'ANVERS DU 14 MARS.**

Amsterdam c <sup>t</sup>	1	P	2/m.	Francfort, c <sup>t</sup>	210 1/2 P
2/m.			Londres court.	25.45 P	2/m.
Rotterdam c <sup>t</sup> .			2/m.	Hambourg c <sup>t</sup>	Escompte. ....
2/m.					
Paris court. ....	1/2 % av. A		2/m. 185 1/2		

**PAR TELEGRAPHE.**  
**Bourse d'Amsterdam, Jeudi 15 Mars.**  
Cours des changes à 5 heures.

PAYS-BAS. — Dette act. ....	2 1/2 %	48 11/16
Dito dit. ....	3	58 1/2
Dito dit. ....	4	76 3/4
ESPAÑE. — Ardons de L. 510	5	10 5/8
Dito dit. ....	3	22 1/4
RUSSE. — Emprunt Hope 1798 et 1816.	5	101
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques	2 1/2	37 3/4
FRANCE. —	3	51 3/8
PÉROU. —	6	

**A. LA HAYE, chez C. VAN DER MEER, Spal, N° 75.**  
Dépôt général chez MM. SCHOONEVELD et FILS, Beurssteeg, à Amsterdam.